

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

R.E.N.V.A

Date : 1^{er} octobre 2020

Lieu : GMVA

Adresse : 30 rue Albert Kastler, 56000 Vannes

Heure : 18h

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Président de séance : Michel GILLET

Membres votants : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)
Soit : 10 Membres

* *double voix*

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau-donne pouvoir à M.GILLET), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur- donne pouvoir à M.FACCHINETTI),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile)

Pouvoirs : Mr GILLET (Mairie de Vannes- pouvoir de Mme VANARD), Mr Régis FACHINETTI (Mairie de Séné- pouvoir Mme CHENOT),

Membres présents : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Régis FACHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 7 Membres et 10 voix

* *double voix*

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

R.E.N.V.A DELIBERATION 2 - ÉLECTION du Président et du Vice-Président du C.A.

Monsieur le Président de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour l'élection du Président, il est fait application des modalités définies par les statuts de la régie et à défaut, par le Code Général des Collectivités Territoriales pour l'élection d'un Maire et de ses Adjoints.

- Présidence de la séance : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection est présidée par le plus âgé des membres » (article L2122-8).

- Scrutin : il est procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

* Il est demandé aux candidats au poste de Président de se faire connaître.

Mme Anne GALLO s'étant déclarée candidate à la présidence, il est procédé au vote. Les deux plus jeunes membres du Conseil d'Administration procéderont ensuite au dépouillement des bulletins.

Le résultat du vote est le suivant :

pour : 10 voix
abstention : 0

Mme Anne GALLO est proclamée Président de la R.E.N.V.A à l'issu du 1^{er} tour de scrutin

RENVÀ CA du 01/10//2020 délibération élections Président(e) et Vice-Président(e)

M. B.

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

* Il est demandé aux candidats au poste de Vice-Président de se faire connaître.

Rémi VIDOR et Régis FACCHINETTI s'étant déclarés candidats à la vice-présidence, il est procédé au vote. Les deux plus jeunes membres du Conseil d'Administration procéderont ensuite au dépouillement des bulletins.

Le résultat du vote est le suivant :

Rémi VIDOR : 7 voix
Régis FACCHINETTI : 3 voix
Abstention : 0

Rémi VIDOR est proclamé Vice-Président de la R.E.N.V.A à l'issu du 1^{er} tour de scrutin

Le Président de la séance

Michel GILLET

